

Présentation à la Conférence Mondiale des Instituts Séculiers (CMIS)

Par M. l'abbé James Dunstan IVDei

La Formation au presbytérat dans l'Institut Voluntas Dei

1. En accord avec le *Décret sur la formation presbytérale « Optatam Totius »*, L'INSTITUT VOLUNTAS DEI possède un grand Séminaire qui inclut les études philosophiques et théologiques, et voit à l'assignation à un directeur spirituel spécifique. Nous, en tant qu'Institut séculier, donnons la formation *au cœur du monde* avec tous les défis et les caractéristiques que cela comprend.
2. D'après la lettre aux Hébreux 5, 1 :

Le grand prêtre est toujours pris parmi les hommes, et chargé d'intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu; il doit offrir des dons et des sacrifices pour les péchés.

Les hommes sont donc choisis parmi les hommes du monde pour qu'ils puissent intervenir au nom de ces mêmes hommes. La formation ne peut donc pas être opérée à part de l'humanité, ni à part les défis auxquels cette même humanité fait face quotidiennement.

D'après le P. Parent, notre fondateur, la *Parole de Dieu*, les *Constitutions* et les *signes des temps* sont les éléments de base qu'il nous faut apprendre à acquérir durant la formation. Avec ceci en tête, nous comprenons pourquoi la formation des séminaristes et des prêtres se fait d'abord à partir de ces trois éléments.

3. La spécificité de notre Institut, comme vous le savez, c'est qu'il est composé de *plusieurs types d'engagement* : nous avons des prêtres, des hommes célibataires consacrés, des couples mariés engagés et, des personnes affiliées spirituellement.

Notre formation peut compter sur l'expertise de notre propre Institut, non seulement de la part des prêtres, mais aussi de la part des laïcs consacrés. Aussi, dans certaines parties du monde, nous avons des accompagnateurs spirituels désignés pour les séminaristes qui sont des *personnes mariées engagées*. L'Institut croit que la vocation au sacerdoce commence au sein de la famille et si le candidat est formé entouré par la famille, il reçoit une croissance humano-

spirituelle, saine et complète qui l'aidera à accomplir un meilleur service au cœur du monde.

4. Alors, nous soulignons notre formation comme suit :

- Premièrement, nous analysons :
 - A. « Est-ce que ce candidat est appelé au sacerdoce ministériel ? »
 - B. « Est-il appelé à la consécration séculière ? »
 - C. « Est-il appelé à servir dans l'Institut Voluntas Dei ? »

- Si nous avons trouvé toutes ces choses à notre satisfaction, alors, nous procédons avec:
 - a) *La formation humaine :*
 - i) Connaissance de soi
 - ii) Ouverture aux autres
 - iii) Maturité
 - iv) Croissance dans la relation à Dieu

 - b) *La formation spirituelle :*
 - i) Compréhension de la grâce baptismale : configuration avec Dieu pour devenir *prêtre, prophète et roi* (1 Pi 2, 5).
 - ii) Vivre selon la *spiritualité des 555*.
 - iii) Se conformer à la *Volonté de Dieu*.

 - c) *Formation intellectuelle, pastorale et missionnaire :*
 - i) Le candidat devra acquérir les connaissances nécessaires pour devenir prêtre (i.e. philosophie, théologie, et tout autre domaine d'études pertinentes ou nécessaires au travail pastoral et missionnaire.)
 - ii) Dans l'Institut, nous voyons à la formation aux *attitudes pastorales :*
 - a. Capacité d'accueil et d'écoute.
 - b. Capacité de dialogue.
 - c. Capacité de rassemblement.
 - d. Capacité d'animation et de confirmation des personnes et des groupes dans leurs charismes propres.
 - iii) *Formation à l'esprit missionnaire :*
 - a. Comprendre ce qu'est la Mission de l'Église
 - b. Comprendre la Mission de l'Institut Voluntas Dei (aller là où le Christ a ses droits)

iv) *Discernement des signes des temps* au travers la formation continue. Le candidat ou le prêtre est toujours en train d'effectuer sa « mise à jour » personnelle selon les signes des temps (par exemple, en lien avec la technologie).

d) *Formation pour devenir des agents :*

- i) Ils (candidats au sacerdoce) sont les agents ou instrument de *l'Esprit Saint* ; ils ont à apprendre à laisser l'Esprit Saint s'exprimer par eux.
- ii) Ils sont les agents de *l'Institut* dans le sens qu'ils expriment l'esprit de l'Institut. Ils sont d'abord *Voluntas Dei*, puis, en tant que tels, ils sont prêtres servant l'Église avec la couleur *Voluntas Dei*.
- iii) Ils sont les agents de la *Communauté Chrétienne*.

e) *Formation à la consécration séculière :*

Nous voyons à ce que chacun soit mis au fait de la consécration séculière avant qu'ils soient ordonnés prêtres :

- i) Ils seront insérés au cœur du monde, mais sans appartenir à ce monde (*Perfectae Caritatis* no. 10).
- ii) Rassembler et unifier les diverses cultures et personnes.
- iii) Bâtir la paix et la fraternité en Jésus-Christ.

NOTA BENE

- 1) Lorsqu'un prêtre « diocésain » entre dans notre Institut, nous voyons à ce qu'il reçoive la formation ci-haut mentionnée durant sa période d'incorporation dans l'Institut, avant que lui soit accordée la stabilité, c'est-à-dire, le stade final d'incorporation.
- 2) Lorsqu'un prêtre « religieux » ou d'un autre institut séculier manifeste le désir d'être transféré chez nous, nous suivons la même procédure durant la période de transfert, avant que lui soit accordée la stabilité, c'est-à-dire, le stage final d'incorporation.